Jardins pour locataires

SITUATION ACTUELLE

Nombreux sont les locataires qui désirent un petit jardin, un potager où planter légumes, fleurs, épices et petits fruits, passe-temps fort sympathique et à la mode.

Nombreux sont aussi les espaces extérieurs d'ensembles locatifs peu attractifs et mal utilisés telles les grandes surfaces de gazon à entretenir et souvent interdites d'accès.

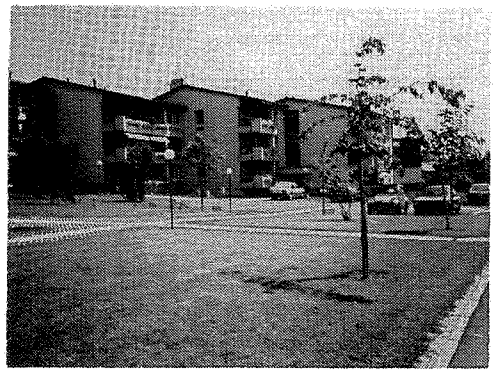

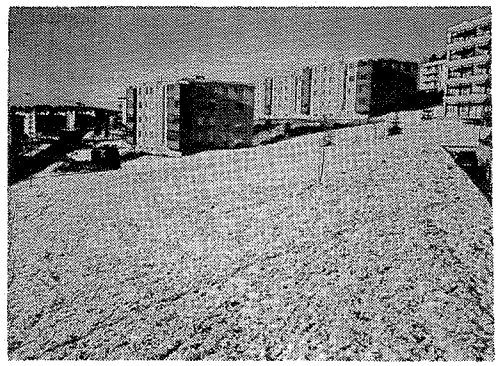

MESURE PROPOSEE

Dans le but de satisfaire un besoin réel des locataires et aussi d'utiliser au mieux les espaces libres entre les constructions, il faut ***encourager l'aménagement de petits jardins à louer aux habitants d'un ensemble locatif.***

Il va de soi que l'aspect écologique est mieux respecté sur une surface de jardin que sur la même surface de gazon.

Exemple d'aménagement de jardins pour locataires à Oberwil (BL) dans un ensemble d'immeubles locatifs des années 50.

L'aménagement de jardins pour locataires est relativement bon marché, puisqu'il ne nécessite pas de grandes installations (WC, cabanons, etc). Aussi, les frais d'entretien par un concierge ou un jardinier ne sont plus nécessaires, étant donné que les locataires soignent eux-mêmes leur lopin de terre.
Lors de l'aménagement de tels jardins pour locataires, on veillera à :

- *définir au moins* ***une surface de jardin de 100 m2*** *pour 6 - 12 appartements*
- *installer au minimum* ***un point d'eau*** *pour 6-12 jardins*
- *ériger une* ***clôture*** *autour des jardins et les protéger tant que possible des regards indiscrets par des pergolas, etc.*
- *aménager dans la mesure du possible des jardins* ***attenant aux appartements du rez-de-chaussée*** *accessibles directement; par exemple par de petits escaliers, etc.*

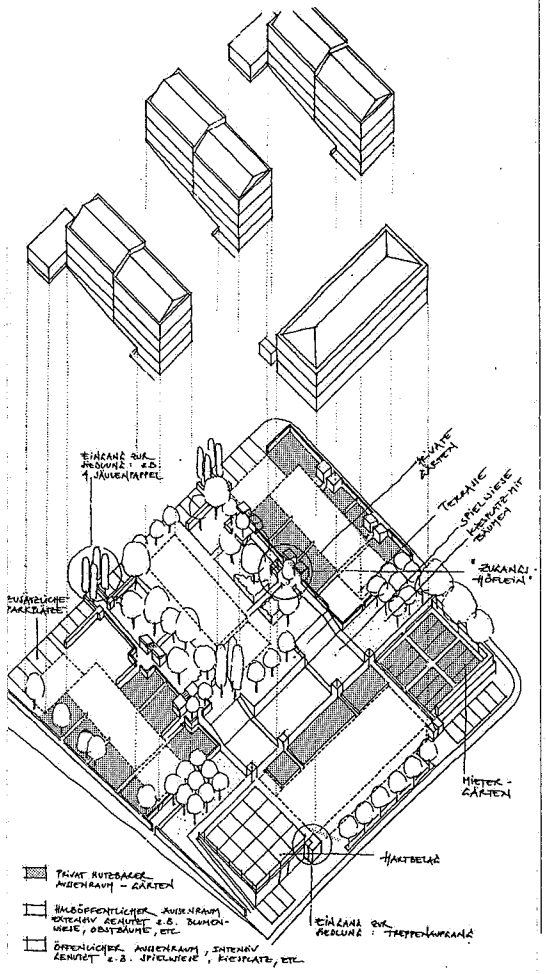

Ce que l'on peut planter dans un potager...

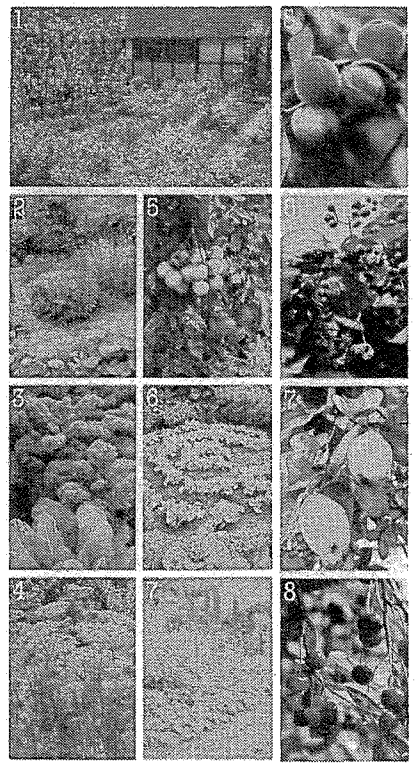

SUITE A ENTREPRENDRE :

INSTANCE : Commune, propriétaires privés

DEMARCHE : information, exigence lors des projets de construction

CALENDRIER / URGENCE : selon l'actualité du problème

COORDINATION : privés, évt. Commune au niveau PAD

INSTRUMENT D'APPLICATION : recommandations, PAD

DATE : 13.1.1988 - COR. : 15.4.1988

PLAN DIRECTEUR D'UTILISATION DU SOL
II. SITES ET ESPACES EXTERIEURS

LOCALISATION :

ETAT DE COORDINATION :

- ☐ INFORMATION PREALABLE
- ☐ QUESTIONS EN SUSPENS
- ☐ MESURE ARRETEE
- ☐ OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DEPOSEES

INSTANCES CONCERNEES :

- ☐ CONFEDERATION
- ☐ CANTON
- ■ COMMUNE
- ■ PRIVE
- ☐ AUTRE

PLANPARTNER S.A. M. STEIGER & L. HUBER ZURICH
BERNATH & PARTNER INGENIEURS CONSEILS ZURICH